

« La « Non acceptation du Concile » par la Frat. St-Pie X : un rideau de fumée »

Publié le 11 mars 2009 · 6 min de lecture



Sauf avis contraire, les articles ou conférences qui n'émanent pas des membres de la FSSPX ne peuvent être considérés comme reflétant la position officielle de la Fraternité Saint-Pie X

Après l'instrumentalisation de la déplorable affaire Williamson, ceux qui s'opposent à une réconciliation de la communauté de Mgr Lefebvre instrumentalisent certaines maladroites pour la ré-excommunier *in aeternum*. Or, leur thème est un montage fallacieux.

1° / La question fondamentale : refuser ou accepter quel Vatican II ?

Qu'on le veuille ou non, « l'acceptation du Concile » est devenue un thème idéologique sous lequel on a fait passer depuis 40 ans de très graves abus. Le discours du pape à la Curie du 22 décembre 2005 a opportunément rappelé qu'il existait depuis l'origine deux herméneutiques concurrentes de Vatican II, l'une « de rupture », l'autre « de continuité ». Pour faire bref, la 1^{ère} était celle des Rahner et Congar, la 2^{ème} celle de la *Nota praevia* adjointe par Paul VI à *Lumen Gentium*. Les actes du présent pontificat (*Summorum Pontificum*, décret du 21 janvier 2009) tiennent en outre compte d'une 3^{ème} herméneutique, celle de la minorité conciliaire, continuée par l'opposition lefebvrisme, et aujourd'hui transformée et revitalisée autour du pape par une « nouvelle école romaine ». De sorte que, et pour ne prendre qu'un seul exemple, celui du n. 3 d'*Unitatis redintegratio* qui semble dire que les communautés chrétiennes séparées peuvent être en tant que telles des moyens de salut, il serait injuste (et paradoxal) de transformer en crime contre l'unité de l'Église :

1. Soit le fait d'estimer en conscience que, *prout sonant*, les expressions d'UR 3 ne peuvent pas être acceptées comme magistère de l'Église ;

2. Soit le fait de les *relire* en disant que ce sont les éléments catholiques contenus dans communautés séparées qui peuvent être instruments de rattachement *in voto* à l'Église de Pierre.

Plus généralement, peut-on prétendre congeler pour toujours la tradition vivante de l'Église dans des expressions manifestement corrigibles datant de 40 ans ? Doit-on avoir peur *a priori* de faire une théologie (et demain un magistère) à frais nouveaux, tenant compte non seulement des apports de Vatican II, mais aussi des réponses aux « questions ouvertes » par ce concile ?

2°/ Des « colloques » théologiques avec la Fraternité St-Pie-X ont déjà eu lieu sur cette question

Et d'ailleurs, lorsque le décret du 21 janvier ouvre la voie à des « colloques » à propos de « questions encore ouvertes », il n'innove nullement. A plusieurs reprises des discussions ont eu lieu concernant des difficultés soulevées, entre autres, par la FSSPX, sous l'égide du « Groupe de Rencontre entre Catholiques », Grec. Au final, une séance publique, le 21 février 2008, sur le thème : « Réviser et/ou interpréter certains passages de Vatican II ? », a montré une convergence, qui n'est autre que celle du bon sens : le représentant de la FSSPX postulait la pertinence d'une critique saine et positive des points doctrinaux nouveaux de Vatican II pour donner des éléments à une future élaboration de textes plus clairs, le théologien romain estimait qu'une réception de Vatican II qui se fonderait très fortement sur l'état du magistère antérieur avait sa place dans l'Église.

Il serait donc irréaliste de faire du résultat de ce type de colloques (résultat dont il est évident qu'il réside pour commencer dans la *manière* d'aborder les problèmes, et cela pas seulement pour la FSSPX), un préalable à une réintégration canonique. Le bon sens – qui rejoint le *sentire cum Ecclesia* – veut au contraire que ce soit une réintégration canonique préalable de la FSSPX qui permette la tenue de tels colloques et d'autres encore, lesquels apporteront leur pierre à la réflexion théologique dans la mesure où ils permettront utilement *ad intra* l'expression d'une pensée résolument traditionnelle.

3°/ Pourquoi demander plus à la FSSPX que ce qu'elle a déjà accepté ?

Au reste, tout cela est virtuellement acquis. En effet, le 5 mai 1988, en tête d'un « protocole d'accord », Mgr Lefebvre a signé une « déclaration doctrinale », qu'il n'a jamais remise en cause. Par celle-ci, il déclarait accepter la doctrine du n. 25 de *Lumen gentium* sur l'adhésion proportionnée au magistère selon ses divers degrés (on ne lui demandait nullement de dire, ce qui n'a d'ailleurs jamais été précisé par le Saint-Siège, que tel ou tel passage déterminé de Vatican II relevait de l'infailibilité solennelle ou ordinaire). Il reconnaissait aussi la validité de la liturgie en sa forme nouvelle, lorsqu'elle était célébrée selon les livres approuvés par le Saint-Siège. Enfin, il s'engageait (3^{ème} des 5 points de la Déclaration) « à propos de certains points enseignés par le Concile Vatican II ou concernant les réformes postérieures de la liturgie et du droit, et qui [lui] paraissent difficilement conciliables avec la Tradition, à avoir une attitude positive d'étude et de communication avec le Siège Apostolique, en évitant toute polémique ». L'engagement portait

sur « l'absence de polémique » et nullement sur un absurde « niveau zéro de la critique », qu'on ne demanderait au reste qu'aux traditionalistes.

A bien lire le récent entretien accordé par Mgr Fellay, le 25 Février 2009, à Rachad Armanios, lecourrier.ch, ce n'est pas une reconnaissance du Concile que Mgr Fellay refuse : mais il nie que cette insaisissable « reconnaissance » lui soit demandée par le Saint-Siège. Il est d'ailleurs vérifiable par tous que, depuis 20 ans, l'acte d'adhésion demandé aux membres de la FSSPX qui veulent individuellement ou collectivement (tel le groupe de Campos) recevoir une régularisation canonique reproduit la déclaration de Mgr Lefebvre de 1988. Autrement dit, le Saint-Siège n'a jamais demandé rien d'autre, concernant Vatican II, à l'ensemble des communautés les plus traditionnelles de l'Église, que cette déclaration de bon sens.

Le problème qui, jusqu'à la décision généreuse du Pape, demeurait avec la FSSPX, était l'effet de la décision de son fondateur, prise pour des raisons qu'il avait qualifiées « d'état de nécessité », d'anticiper la consécration d'évêques pour son institut et de la réaliser sans mandat pontifical. Mais c'est fallacieusement que, de la part d'opposants externes, se faisant les « alliés objectifs » tant de certains éléments que de certaines mauvaises ou maladroites habitudes internes à cette communauté, a été nouvellement fabriqué l'obstacle d'un « préalable » doctrinal. C'est, en réalité un mur construit de toutes pièces pour empêcher, dans l'immédiat, l'unité entre tous les vrais catholiques, et dans le futur, un sursaut fécond de la théologie des rapports de l'Église et du monde.

Pourquoi vouloir que la tradition vivante de l'Église se soit arrêtée, non pas même à Vatican II, ce qui déjà serait absurde, mais même à un certain Vatican II ?

Abbé Claude Barthe – Mars 2009

Source : laportelatine.org/actualite/la-non-acceptation-du-concile-par-la-frat-st-pie-x-un-rideau-de-fumee

© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France